

protester au nom de la vérité,—calomnie d'autant moins excusable que les rapports annuels de nos écoles font foi du contraire. Ces rapports sont dans les archives du Conseil d'agriculture dont l'Hon. M. Beaubien est membre, et sont reproduits dans le rapport général que l'Hon. Commissaire de l'agriculture adresse tous les ans à la Législature.

Je dois dire toutefois qu'il ne l'a pas inventée ; c'est une seconde édition.

Le Comité de la visite des écoles d'agriculture en 1869, après un voyage à Ste. Anne et à l'Assomption, s'était hâté de décréter, par un règlement obligatoire, sous peine d'expulsion, que les élèves " exécuteraient tous les travaux de culture et consacreraient au travail manuel huit heures par jour en été et cinq heures en hiver. "

Le Comité eut donc introduire là une innovation importante et opérer sans doute une révolution dans l'enseignement des écoles d'agriculture.

L'école de Ste. Anne a continué, comme auparavant, de faire travailler ses élèves le plus et le mieux possible, sous la direction d'un bon chef, afin de les initier aux meilleures pratiques des bonnes cultures. Quo veut-on de plus ? S'il y a eu momentanément défaillance quelque part, la Direction s'est hâtée d'y porter remède, suivant les injonctions du Comité de visite.

Mais le travail des élèves a toujours été obligatoire. Les reproches que l'on a pu faire aux écoles ne viennent donc pas de l'absence du travail, mais plutôt d'un travail mal dirigé. Le remède à ce mal n'est pas d'abolir tout enseignement théorique, comme le voudrait le Comité d'agriculture de l'Assemblée Législative de Québec.

Que dirait-on d'un homme qui voudrait mettre le feu à sa maison parce qu'il y a eu de la vermine ?

Pendant la Session de l'automne dernier, ce Comité a fortement recommandé l'établissement de fermes où " l'on ne donnerait pas de cours réguliers, mais où l'on aurait en vue la bonne et rémunérative pratique. "

Les membres de ce Comité, hommes honorables et animés des meilleures intentions, mais trop peu préparés à résoudre de telles questions, ont cédé sans doute de confiance à des importunités, à des surprises peut-être, pour donner à un tel projet l'autorité et le prestige de leur nom.

Mais à présent que la chose est faite, il ne faut pas exposer le Conseil d'agriculture à la risée du monde, en le poussant à fonder à grands frais des établissements de travailleurs, si l'on veut